

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Chambre de  
recours des Centres psycho-médico-sociaux libres  
confessionnels subventionnés**

**A.Gt 20-04-2023**

**M.B. 17-07-2023**

**Modification :**

**A.Gt 08-11-2023 – M.B. 30-01-2024**

**A.Gt 29-01-2024 – M.B. 08-03-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, l'article 103 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 4 septembre 2002 portant création de la Chambre de recours du personnel technique subsidié des Centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2018 portant désignation des membres de la Chambre de recours des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 27 novembre 2019, 25 mars 2021, 23 décembre 2021 et 28 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, § 1<sup>er</sup>, 17° ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant que les mandats des membres actuels de la Chambre de recours sont arrivés à leur terme et qu'il s'avère dès lors nécessaire de renouveler sa composition,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés membres de la Chambre de recours des Centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés :  
- en tant que membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Claude VOGLET	M. Christian DELORY
Mme Julie MESSINNES	Mme Bénédicte BEAUDUIN
[Mme. Siham LAABAB] <sup>1</sup>	M. Gengoux GOMEZ
M. Paul MAURISSEN	M. Jean-Paul DELHAYE

<sup>1</sup>Remplacé par l'A.Gt. 29-01-2024

Mme Elise DOZIN	[M. Luc DE WAEL] <sup>2</sup>
Mme Sophie DE KUYSSCHE	Mme Ghislaine LEBLOIS

- en tant que membres effectifs et suppléants représentant les organisations représentatives des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels, affiliées à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Marie-Thérèse ANDRE	M. Cédric PACOLET
Mme Fabienne MOTTE	Mme Véronique PARACHE
M. André BRULL	M. Bernard DETIMMERMAN
M. David REYNAERT	M. Jean SONCK
M. Adrien ROSMAN	[M. Matthias MAUDOUX] <sup>3</sup>
M. Marc MANSIS	Mme Elisabete PESSOA

**Art. 2.** - l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2018 portant désignation des membres de la Chambre de recours des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 27 novembre 2019, 25 mars 2021, 23 décembre 2021 et 28 juillet 2022, est abrogé.

**Art. 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les Chambres de recours déjà convoquées à cette date conservent la composition qui était la leur au moment de la convocation.

Bruxelles, le 20 avril 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert,

J. MICHIELS

<sup>2</sup>Remplacé par l'A.Gt. 29-01-2024

<sup>3</sup> Remplacé par l'A.Gt. 08-11-2023